

**TROPHEE REUNION JACQUES ROYER**

Le tirage au sort aura lieu le vendredi 26 JUILLET 2024 à 18H00 au secrétariat de la Ligue.

Le premier tour aura lieu dans la semaine du 19 au 25 août 2024.

Le deuxième tour aura lieu dans la semaine du 26 Aout au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Les huitièmes de finales auront lieu dans la semaine du 02 au 08 septembre 2024.

Equipes engagées pour cette saison 2024 – 2025 :

**FEMININ**

- TAMPONNAISE HBF
- CASE CRESSONNIERE
- JS SALINE
- ASCES
- LE PORT HB
- MJC SAINT LOUIS
- HBC BOIS NEFLES
- UNION SAINT PIERROISE
- HBC SCORPIONS
- HBF SAINT DENIS
- HBC POSSESSION
- SC SAINTE MARIE
- JSB
- HANDBALL CLUB FEMININ SAINTE SUZANNE
- HBF CHAUDRON
- ASL PITON SAINT LEU
- OMNISPORTS SAINT GILLES
- HBC POSSESSION 2



**MASCULIN**

- AS CHATEAU MORANGE
- CASE CRESSONNIERE
- JS SALINE
- HBC EST DIONYSIEN
- LASOURS
- JSB
- JS SAINT ROSIENNE
- ASCES
- LE PORT HB
- HBC BOIS NEFLES
- HBC SAINT PIERRE
- ASHB TAMPONNAIS
- ASL PITON SAINT LEU
- COM MONTAGNE 1
- COM MONTAGNE 2
- JOINVILLE
- HBC SCORPIONS
- OMNISPORTS SAINT GILLES
- HBC POSSESSION 1
- HBC POSSESSION 2
- KILTIR FAIT BOUZE SOMIN SARRET

**Pour Le Président de la COC**

**Mr Fabrice MANGATAYE**



# REGLEMENT PARTICULIER TROPHEE REUNION JACQUES ROYER SAISON 2024/2025



## CHALLENGE ET RECOMPENSES

Le Trophée Réunion Jacques ROYER est doté d'une Coupe remise en jeu chaque saison. Le Trophée est remis après la Finale.

Le club Vainqueur devra restituer le TROPHEE PRINCIPAL un mois avant la date des Finalités, auquel cas une amende de 500 € lui sera attribuée.

## FORMULE

La participation est gratuite sur engagement. La compétition est réservée aux +de 16 ans Masculin et aux +15 ans Féminin. Les équipes de Division 1 ont obligation d'y participer.

## TIRAGE AU SORT

Il est procédé à un tirage au sort intégral (vote AG 2019).

Les équipes de D1 rentrent en huitième de finale.

## RENCONTRE

L'équipe tirée au sort en premier recevra et prendra toutes les dispositions nécessaires pour le déroulement de la rencontre (vote AG 2000).

**Match qualificatif** : Les rencontres se disputeront sur le terrain des équipes de division inférieure à une date et heure fixées par la COC.

**Les demi-Finales et Finale** pourront se jouer sur un week-end en une seule rencontre sur un terrain désigné par la COC.

En cas d'égalité à l'issue du temps règlementaire :

**Prolongation de 2 fois 5mn, si toujours égalité séance de tirs aux buts.**

**Si égalité au bout des 5 tirs par équipe, la règle de la mort-subite s'applique aux pénalties.**

Le Vainqueur est qualifié pour participer à la Coupe de l'Océan Indien.

Les deux clubs en présence indemniseront les arbitres pour moitié chacun.

En cas d'absence d'arbitre application du code CTA.

En cas de match avec une entrée payante, l'organisateur indemniser les arbitres.

## RECETTES

Les Demi-Finales et Finale seront gérées par la LRHB.

Le tarif des entrées payantes sera fixé par la LRHB.

## FORFAIT

Le club est pénalisé d'une amende plus les frais occasionnés en cas de déplacement de l'équipe.

En cas de forfait, le club ne pourra pas participer au trophée l'année suivante.